

Analyse du questionnaire REX Dignes

Thème n°2 : CONSIGNES – VISITES SURVEILLANCE - EISH

Réalisé par Anne MARTI, chargée de mission Dignes de l'Agly
Présenté par Magali ROUGE, chef du pôle Barrages Hydraulique
Conseil Général des Pyrénées Orientales

SOMMAIRE ET BASES REGLEMENTAIRES

CONSIGNES ECRITES

Délai : 1 an après notification arrêté classement

Document décrivant les **modalités de gestion des digues** :

- en période normale (*visites et surveillance*)
- en période de crue (*alertes – gestion de crise – visites*)

Description de l'organisation

Pour chaque thème :

- *Difficultés rencontrées dans l'interprétation et/ou la mise en oeuvre*
- *Coûts*
- *Suggestions d'amélioration*

VISITES - SURVEILLANCE

(délai : 1° VTA 1 an ap. notif.)

Visites techniques approfondies

(A et B : 1/an – C : 1/2ans – D : 1/5ans)

Visites « programmées »

Visites en crue / post-crue

Surveillance continue

EISH (Événement Importants pour la Sûreté Hydraulique)

Déclaration des événements et évolutions sur l'ouvrage mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens

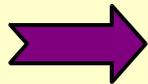
3 classes de gravité : rouge – orange – jaune

CONSIGNES ECRITES

AVANCEMENT : 35 % terminées – 46 % en cours – 15 % pas commencées

DIFFICULTES D'INTERPRETATION

- Pas de contenu type, de nomenclature
- Attentes imprécises et/ou divergences DDTM/DREAL
- Documents interdépendants (consignes en crue, en période normale – consignes et organisation)
- Distinction difficile entre « consignes » et « description de l'organisation mise en place »



SUGGESTIONS

- Demande récurrente d'un contenu type (plan type, nomenclature, etc.)
- Préciser et simplifier la « description de l'organisation mise en place », l'inclure dans les consignes ?

CONSIGNES ECRITES

DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE – PROBLEMES MAJEURS

1) SURVEILLANCE EN CRUE

- difficultés à mobiliser du personnel compétent, nombreux, gérer des astreintes, pour un événement rare...
- gestion des risques encourus par les équipes de surveillance et/ou les entreprises de travaux pendant la crue – Notion bénéfice/risques
- difficultés à faire admettre à l'Etat ce principe de « non intervention » quand risque trop élevé

2) DIFFICULTES D'ADAPTATION AU CONTEXTE LOCAL

- inadéquation attentes DREAL et moyens limités du gestionnaire
- disproportion entre enjeux faibles et consignes surdimensionnées
- adaptation difficile au contexte hydrologique/hydraulique local : crue rapide, surveillance / interventions impossibles

CONSIGNES ECRITES

DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE

PROBLEMES POLITIQUES - ADMINISTRATIFS

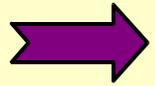
- Clarification complexe des rôles si plusieurs intervenants (syndicats, communes, etc.)- Nécessité conventions.
- Difficultés de sensibilisation des élus à cet engagement lourd de conséquences...
- Gestion de l'évolution quasi permanente des consignes et nécessité de validation par le Préfet

COUTS

- réalisé à 90 % en interne donc coûts non représentatifs (300 à 3000 €/km ?)
- travail des BE généralement honéreux et décevant
- très chronophage pour la mise en place, le suivi – validation et l'actualisation quasi permanente

CONSIGNES ECRITES

DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE



SUGGESTIONS

- Plus de flexibilité dans l'adaptation des consignes au cas par cas
- Intégrer la notion de risques encourus par les agents pendant la surveillance (et les travaux) en crue et les responsabilités
- Proposer des formations de base pour la surveillance des ouvrages
- Prévoir la possibilité de mises à jour mineures sans validation par le Préfet

VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

Réalisation des VTA – sur 26 gestionnaires :

12 ont des difficultés (46%) - 12 non renseigné – 2 n'ont pas de difficultés

Réalisation des visites en crue / post-crue :

| 26 gestionnaires | Visites en crue | Visites post-crue |
|------------------|-----------------|-------------------|
| OUI | 10 | 14 |
| NON | 15 | 11 |
| Non renseigné | 1 | 1 |

VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

DIFFICULTES LIEES A LA REALISATION DES VTA

AVIS UNANIMES

- **Fréquence trop élevée, surtout pour classe A (1 fois/an)**
 - « nous sommes en VTA permanente ! »
 - « on organise la VTA suivante alors qu'on n'a même pas mis en oeuvre les préconisations de la VTA précédente »
 - « ce temps perdu à organiser des VTA serait mieux employé à réparer les digues... »
- **Charge de travail importante (pour BE ou en interne)**

PROBLEME ACCES AUX OUVRAGES

- **Débroussaillage : gestion complexe végétation (cannes de provence)**
- **Confrontation des réglementations digues et protection de la nature**
- **Gestion de la fréquentation des ouvrages par le public**

VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

DIFFICULTES LIEES A LA REALISATION DES VTA

VISITES EN INTERNE OU SOUS-TRAITEES ?

Sur 26 gestionnaires, 12 sous-traitent les VTA

- **A l'unanimité : travail des BE peu satisfaisant car mauvaise connaissance des ouvrages et de la réglementation, manque d'expérience, de temps :**

relevés peu pertinents et peu utiles : oublis ou excès de zèle, tendance à « ouvrir le parapluie », mauvaise hiérarchisation des priorités / difficultés à exploiter les relevés, les photos, etc.

hétérogénéité des méthodes d'un BE à l'autre

BE souvent incompetents ou surbookés

- **Néanmoins : avis extérieur peut être intéressant**

En interne : Risque de manque de recul, d'objectivité, de compétences.

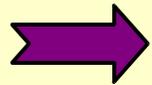
Compromis : Collaboration BE-Maître d'ouvrage

COUTS – très variables

- 100 à 600 € HT /km
- 1000 à 4000 € HT/km si linéaire <5 km

VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

DIFFICULTES LIEES A LA REALISATION DES VTA



SUGGESTIONS

- Réduire la fréquence des VTA : tous les 2 à 5 ans pour classe A
- Se fier davantage aux visites de surveillance réalisée par le maître d'ouvrage et mieux qualifier/normer les différents types de visites (visites programmées – surveillance continue, etc.)
- Prévoir un agrément VTA pour les BE
à nuancer : BE incompétents malgré l'agrément !
- Durcir les modalités d'attribution d'agrément
- Améliorer les relevés VTA/post-crue et la gestion des données – automatiser les rapports : outils SIG – SIRS Dignes

EISH (Evenements Importants pour la Sûreté Hydraulique)

| Sur 26 gestionnaires | Nb d'EISH déclarés | Rappel définition simplifiée |
|----------------------|---|--|
| EISH rouge | 2 | Evénement ayant entraîné soit - des décès ou blessures graves - une inondation de la zone protégée suite à une brèche <i>Délai de déclaration : immédiat</i> |
| EISH orange | 5 | - mise en danger des personnes sans blessure - dégradations importantes sur l'ouvrage - nécessité réparation en urgence <i>Délai de déclaration : < 1 semaine</i> |
| EISH jaune | > 12 (car certains ne savent pas) | - dégradation significative de l'ouvrage sans mise en danger de personnes - nécessité réparation dans les meilleurs délais <i>Délai : 1 fois/an dans le rapport annuel</i> |

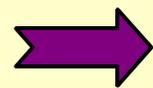
EISH (Evenements Importants pour la Sûreté Hydraulique)

DIFFICULTES LIEES A LA DECLARATION D'EISH

- Déterminer la couleur de l'EISH
- Modalités de déclaration : faut-il déclarer tous les EISH, nombreux lors d'une crue ?
- Pas de formulaire type
- Service destinataire : doublons DDT/DREAL dans certaines régions

DIFFICULTES LIEES A LA VALIDATION D'EISH

- Retours très hétérogènes : oraux, aucun, accusé de réception, avis sur travaux de réparation, parfois assistance SCOH pour classement.
- Cas particulier du 06 : demande d'un rapport annuel « d'EISH négatif »



SUGGESTION RECURRENTE

Disposer d'un modèle de déclaration d'EISH